

# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

## Réunion du mercredi 02 février 2022 Procès-verbal n° 21

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, et François PAIREMAURE.  
**Excusé** M. Jean-Louis OLIVIER

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 20 sans modification.

\*\*\*\*\*

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1		5	17/10/21 Remis le 09/01/22	23701645	Poitiers 3 cités (1)	Ozon (1)		20/02/22
D1		13	11/12/21	23701703	Verrières (1)	Oyré Dangé (1)	Arrêté municipal	19/02/22 à 20h
D1		14	15/01/22	23701713	Rouillé (1)	Chasseneuil St Georges (1)		20/02/22
D1		14	15/01/22	23701715	Smarves Iteuil (1)	Verrières (1)	Décision de l'Arbitre	12/02/22 à 20h
D1		14	15/01/22	23701717	Oyré Dangé (1)	Ozon (1)	Arrêté municipal	12/02/22 à 20h
D1		15	22/01/22	23701721	Chasseneuil St Georges (1)	Fleuré (1)		12/02/22 à 20h
D1		15	22/01/22	23701726	Lusignan (1)	Usson L'Isle (1)		19/02/22 à 20h
D2	B	12	30/01/22	23701869	St Julien l'Ars (1)	Leignes sur Fontaine (1)	Arrêté municipal	13/02/22
D3	C	15	22/01/22	23758709	Nouaillé (2)	Lusignan(2)		19/02/22 à 20h
D3	C	16	30/01/22	23758717	Château Larcher (2)	Nouaillé (2)		13/02/22
D4	C	12	30/01/22	23702385	Bonnes (1)	Jardres (1)		20/02/22
D4	C	12	30/01/22	23702387	Sèvres Anxaumont (2)	Availles en Châtelleraut (2)		20/02/22
D5	D	12	30/01/22	23758281	Jardres (2)	Saulgé (1)		20/02/22
D5	D	12	30/01/22	23758282	Savigny L'Evescault (1)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	20/02/22
D5	D	12	29/01/22	23758283	Valdivienne (2)	Nouaillé (4)		19/02/22 à 20h

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS								
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1		12	30/01/22	23775492	La Chapelle Bâton (1)	Bressuire (2)		27/02/22
Fém D1		12	30/01/22	23775495	Valdivienne / Chauvigny (1)	Migné Auxances (1)	Arrêté municipal	27/02/22
Fém D1		12	30/01/22	23775496	Fontaine le Comte (1)	Montmorillon (2)		27/02/22

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS								
Coupe ou Challenge	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Coupe Louis David		3	09/01/22	24251989	Chauvigny (3)	Verrières (1)	Arrêté municipal	à fixer
		3	09/01/22	24251996	Leignes sur Fontaine (1)	Fleuré (1)	Arrêté municipal	20/02/22
Challenge des Réserves		2	08/01/22	24129837	Adriers / Le Vigeant (2)	ACG Foot Sud 86 (2)	Décision de l'Arbitre	20/02/22 Terrain du Vigeant
		2	09/01/22	24129842	Brion St Secondin (2)	Verrières (2)	Arrêté municipal	20/02/22
		2	09/01/22	24129844	Château Larcher (2)	Fontaine le Comte (3)	Arrêté municipal	20/02/22
		2	08/01/22	24129867	Rouillé (2)	Poitiers 3 cités (2)		19/02/22 à 20h
Challenge Marcel Renaudie	A	2	30/01/22	24274934	Moncontour / ASM (2)	Sammarçolles / Mouterre Silly (2)		20/02/22
	C	2	30/01/22	24274994	Nalliers (2)	Vallée du Salleron (2)	Arrêté municipal	20/02/22
	C	2	30/01/22	24274995	Savigny L'Evescault (2)	Villeneuve (2)	Arrêté municipal	20/02/22 à 13h15
	D	2	30/01/22	24275025	St Maurice Gençay (2)	Brion St Secondin (4)		19/02/22 à 20h

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de COUPES et CHALLENGES MASCULINS A REJOUER							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
Coupe Louis David	3	09/01/22	24252007	Poitiers Gibauderie (1)	St Julien L'Ars (1)	Réserve Technique	20/02/22

## RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

**Sur les scores, les réserves d'avant match, observations d'après match, les avertissements, les remplacements et joueurs ou joueuses blessés**

## ARRÊTES MUNICIPALES

Nalliers (30/01/22), Savigny L'Evescault (30/01/22), St Julien l'Ars (du 28/01/22 au 31/01/22) et Valdivienne (29 et 30/01/22).

## JOUEURS SUSPENDUS

**Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).**

### **Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Cep
Antran	Jaunay Marigny	Poitiers Gibauderie
Availles en Châtelleraut	Jouhet Pindray	Poitiers Portugais
Avanton	Latillé	Sèvres Anxaumont
Beaumont St Cyr	Lavoux - Liniers	Sillars
Biard	Leigné sur Usseau	Smarves Iteuil
Boivre	Loudun	St Julien l'Ars
Bonneuil Matours / Archigny	Lusignan	St Léger de Montbrillais
Brion St Secondin	Mignaloux Beauvoir	St Romans les Melle
Buxerolles	Migné Auxances	St Savin St Germain
Cenon / Vouneuil	Mirebeau	Stade Poitevin
Cernay St Genest	Montamisé	Valence en Poitou – Couhé
Château Larcher	Montmorillon	Valence en Poitou OC
Châtelleraut SO	Naintré	Verrières
Chauvigny	Nieul l'Espoir	Villeneuve Chauvigny
Civaux	Nouaillé Maupertuis	Vivonne
Coussay en Mirebeau	Ozon	Vouillé
Coussay les Bois	Poitiers 3 cités	Vouneuil sur Vienne
Fontaine le Comte	Poitiers Asac	

## DEPARTEMENTAL 1

### **Match n° 23701724 : Ozon (1) – Beaumont St Cyr (2) du 23/01/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Stéphane ARDILLON (30/01/22 à 09H29) qui fournit les informations demandées.

Courriel du club d'Ozon (30/01/22 à 17h00) signalant la transmission des informations suite à l'actualisation de la tablette.

Courriel du club de Beaumont St Cyr (30/01/22 à 23h16) qui fournit les informations demandées.

Feuille de match informatisée envoyée tardivement.

**Dossier classé.**

### **Match n° 23701729 : Poitiers 3 cités (1) – L'Envigne (1) du 30/01/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Christophe DESROCHE (31/01/22 à 11h31) signalant que le joueur inscrit sous le n° 8 à Poitiers 3 cités (1) n'était pas titulaire et n'a pas participé au match et que c'était le n° 12 qui a participé à la rencontre comme titulaire.

Feuille de match modifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

### **Match n° 23701730 : Smarves Iteuil (1) – Ozon (1) du 29/01/22**

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Rachid LAGHZAOUÏ (31/01/22 à 17h57) signalant que la tablette n'a pas pu se synchroniser correctement.

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

### **Match n° 23701733 : Chasseneuil St Georges (1) – Lusignan (1) du 29/01/22**

Feuille de match informatisée ou papier non reçue à ce jour.

La Commission demande à l'arbitre officiel de la rencontre M. Jean-Pierre LECOMTE à recevoir avant le **mercredi 09 février 2022** :

- Le score de la rencontre.
- Le nom du délégué
- Les éventuelles blessures.
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

La Commission demande aux deux clubs à recevoir avant le **mercredi 09 février 2022** :

- Le score de la rencontre.
- La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- Les éventuelles blessures.
- Le nom du délégué
- les remplacements et les éventuelles sanctions.

**Dossier en instance.**

## DEPARTEMENTAL 2

### **Match n° 23701869 : St Julien l'Ars (1) – Leignes sur Fontaine (1) en poule B du 30/01/22**

En raison d'un arrêté municipal sur les terrains de St Julien l'Ars, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 13/02/22.

### **Match n° 23701870 : Mignaloux Beauvoir (2) – Montmorillon (3) en poule B du 30/01/22**

En raison de l'état du terrain honneur de Mignaloux Beauvoir et sur demande du service de planification du Grand Poitiers, la rencontre en rubrique s'est déroulée sur le terrain synthétique du complexe St Nicolas, même horaire.

## DEPARTEMENTAL 3

### **Match n° 23769783 : Châtelleraut Portugais (2) – Biard (1) en poule A du 30/01/22**

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Christophe IMBERT sur un problème de couleurs de maillots.

Rappel de l'article 23.D.2 des RG de la LFNA :

*En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club désigné visiteur qui change de maillots. Si le club visiteur n'a pas de deuxième jeu de maillots, c'est le club recevant qui doit obligatoirement lui fournir un jeu de maillots en bon état et correctement numéroté.*

Les couleurs officielles des maillots des deux clubs sont le rouge et le blanc

Conformément au règlement, l'équipe de Biard (1) s'est, selon le rapport de l'arbitre, déplacée avec des maillots bleus pour cette rencontre.

Si l'équipe de Châtelleraut Portugais (2) avait porté ses couleurs officielles, aucun problème n'aurait retardé le début de la rencontre.

**Dossier classé.**

### **Match n° 23758717 : Château Larcher (2) – Nouaillé (2) en poule C du 30/01/22**

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Nouaillé, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 13/02/22.

## DEPARTEMENTAL 4

### **Match n° 23702121 : Ceaux la Roche (1) – Jaunay Marigny (3) en poule A du 30/01/22**

Courriels de l'arbitre officiel de la rencontre M. Mérouane IBN ABDELJALIL (30/01/22 à 20h22) et du club de Ceaux la Roche (31/01/22 à 08h06) signalant une erreur sur la saisie du score du match, à savoir 3 à 2 en faveur de l'équipe de Ceaux la Roche (1).

Feuille de match modifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

### **Match n° 23702254 : Châtelleraut Portugais (3) – Châtelleraut SO (3) en poule B du 30/01/22**

Courriel de confirmation de réserve du club de Châtelleraut Portugais (31/01/22 à 18h09).

Réserve sur la qualification et/ou la participation des joueurs du club de Châtelleraut SO pour le motif suivant : des joueurs du club de Châtelleraut SO sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Châtelleraut SO (1) qui jouait le même week-end n'est pas concernée par la réserve.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Châtelleraut SO (2) – Pays de l'Ouin (11) en Régional 3 poule A du 05/12/21, dernière rencontre officielle de Châtelleraut SO (2) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de ladite équipe supérieure.

Considérant que l'équipe **de Châtelleraut SO (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match. Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Châtelleraut Portugais.

**Dossier classé.**

**Match n° 23702255 : Cenon / Vouneuil (2) – Poitiers Gibauderie (2) en poule B du 29/01/22**

Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Nicolas RICROS signalant un problème de tablette.  
Courriel du club de Cenon sur Vienne (31/01/22 à 16h38) informant d'un problème avec la liste des joueurs qui les a obligés à établir une feuille de match papier.  
Feuille de match papier reçue.

**Match n° 23702256 : Bonneuil Matours / Archigny (1) – Beaumont St Cyr (4) en poule B du 29/01/22**

Suite à l'arrêté municipal de Bonneuil Matours interdisant l'utilisation de l'éclairage, la rencontre en rubrique s'est jouée le dimanche 30/01/22 à 15h.  
La Commission remercie les deux équipes d'avoir fait en sorte que la rencontre puisse se dérouler.

**Match n° 23702385 : Bonnes (1) – Jardres (1) en poule C du 30/01/22**

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Jardres, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22.

**Match n° 23702387 : Sèvres Anxaumont (2) – Availles en Châtelleraut (2) en poule C du 30/01/22**

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club d'Availles en Châtelleraut, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22.

**Match n° 23702520 : Verrières (2) – ACG Foot Sud 86 (3) en poule D du 29/01/22**

Courriel du club d'ACG Foot Sud 86 (29/01/22 à 15h02) signalant le forfait de son équipe.  
2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (sans déplacement)  
Amende de 41€ au club d'ACG Foot Sud 86

**Match n° 23702650 : Mignaloux Beauvoir (3) – Biard (2) en poule E du 30/01/22**

- En raison de l'état du terrain honneur de Mignaloux Beauvoir et sur demande du service de planification du Grand Poitiers, la rencontre en rubrique s'est déroulée sur le terrain synthétique du complexe St Nicolas, même horaire.  
- Rapport de l'arbitre officiel de la rencontre M. Denis POITEVIN signalant la blessure du joueur n° 3 Pierre STOKER (jambe gauche) du club de Biard.  
Feuille de match modifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

**Match n° 23702654 : Boivre (2) - Nieuil l'Espoir (3) en poule E du 30/01/22**

Courriel de confirmation de réserve du club de Boivre (30/01/22 à 20h40).  
Réserve sur la qualification et/ou la participation des joueurs du club de Nieuil l'Espoir pour le motif suivant : des joueurs du club de Nieuil l'Espoir sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que l'équipe de Nieuil l'Espoir (1) qui jouait le même week-end n'est pas concernée par la réserve.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la rencontre : Nieuil l'Espoir (2) – Chasseneuil St Georges (2) en Départemental 3 poule C du 22/01/22, dernière rencontre officielle de Nieuil l'Espoir (2) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé au dernier match de ladite équipe supérieure.

Considérant que l'équipe **de Nieuil l'Espoir (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2 des RG de la LFNA.

**Par ces motifs dit la réserve non fondée** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.  
Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Boivre.

**Dossier classé.**

**DEPARTEMENTAL 5**

**Match n° 23757876 : Monts sur Guesnes (1) – St Léger de Montbrillais (2) en poule A du 05/12/21.**

La Commission enregistre la décision de donner le match à rejouer.

La Commission fixera la date de la rencontre lorsque le dossier sera clos

**Dossier en instance.**

**Match n° 23757884 : Vicq sur Gartempe (3) – Beuxes (1) en poule A du 30/01/22**

Courriel du club de Vicq sur Gartempe (30/01/22 à 20h29) signalant la blessure du joueur n° 7 Arthur PERIVIER (poignet gauche)

Feuille de match modifiée par la Commission.

**Dossier classé.**

**Match n° 23757886 : L'Envigne (3) – Mirebeau (2) en poule A du 30/01/22**

**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de L'Envigne (3) d'un joueur (licence n° 1129338325) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de L'Envigne lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 16 février 2022**, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 23757888 : Sammarçolles / Mouterre Silly (1) – ASM (2) en poule A du 30/01/22**

Courriel du club de l'ASM (29/01/22 à 16h32) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de l'ASM (2) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de l'ASM

**Match n° 23757893 : Les Trois Moutiers (1) – Sammarçolles / Mouterre Silly (1) en poule A du 05/02/22**

Demande du club des Trois Moutiers (courriel du 29/01/22 à 08h15) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

**Match n° 23758016 : Montamisé (3) – Antran (3) en poule B du 30/01/22**

Courriel du club de Antran (30/01/22 à 9h42) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe d'Antran (3) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club d'Antran

**Match n° 23758019 : Bonneuil Matours / Archigny (2) – Lavoux-Liniers (2) en poule B du 30/01/22**

Courriel du club de Bonneuil Matours (30/01/22 à 13h46) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Bonneuil/ Archigny (2) (sans déplacement de Lavoux-Liniers (2))

Amende de 31€ au club de Bonneuil Matours

**Match n° 23758149 : Ozon (3) – Coussay les Bois (2) en poule C du 30/01/22**

Courriel du club de Coussay les Bois (29/01/22 à 18h54) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Coussay les Bois (2) (sans déplacement)

Amende de 31€ au club de Coussay les Bois

**Match n° 23758150 : Pleumartin - La Roche Posay (2) – Les Ormes (1) en poule C du 30/01/22**

Courriel du club de Pleumartin (29/01/22 à 16h32) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Pleumartin / La Roche Posay (2) (avec déplacement de l'équipe des Ormes (1))

Amende de 31€ au club de Pleumartin-La Roche Posay.

**Match n° 23758281 : Jardres (2) – Saulgé (1) en poule D du 30/01/22**

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Jardres, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22.

**Match n° 23758282 : Savigny L'Evescault (1) – Jouhet Pindray (1) en poule D du 30/01/22**

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de Savigny L'Evescault, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22.

**Match n° 23758283 : Valdivienne (2) – Nouaillé (4) en poule D du 29/01/22**

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Nouaillé, la rencontre en rubrique est reportée au samedi 19/02/22.

**Match n° 23758412 : Valence en Poitou Couhé (1) – Adriers / Le Vigeant (2) en poule E du 30/01/22**

Courriels du club de Valence en Poitou Couhé (30/01/22 à 18h11 et 18h12) signalant un problème pour transmettre la FMI.

La FMI a été enregistrée le 30/01/22 à 18h44.

**Dossier classé.**

**Match n° 23758413 : Vernon (1) – Sommières St Romain (2) en poule E du 30/01/22**

Courriel du club de Vernon (30/01/22 à 21h06) signalant un problème de tablette.

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

**Match n° 23758549 : Boivre (3) – Vouillé (2) en poule F du 30/01/22**

Courriel du club de Boivre (30/01/22 à 9h54) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Boivre (3) (sans déplacement de Vouillé (2))

Amende de 31€ au club de Boivre

## CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 1

**Match n° 23775492 : La Chapelle Bâton (1) – Bressuire (2) du 30/01/22**

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Bressuire, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 27/02/22.

**Match n° 23775495 : Valdivienne / Chauvigny (1) – Migné Auxances (1) du 30/01/22**

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de Valdivienne, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 27/02/22.

**Match n° 23775496 : Fontaine le Comte (1) – Montmorillon (2) du 30/01/22**

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Montmorillon, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 27/02/22.

## CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 3

**Match n° 24302376 : Smarves Iteuil (1) – Vrines (1) en poule A du 30/01/22**

Match non joué.

Le District de la Vienne en demande la raison aux deux clubs.

## COUPE TASSIN

**Le 1<sup>er</sup> tour est à jouer avant le 19/20 mars 2022**

Équipes concernées :

ANTRAN (1)	R3 B	LIGUGE (1)	R2 B	NIEUIL L'ESPOIR (1)	R3 A
BEAUMONT ST CYR (1)	R2 A	LIGUGE (2)	R3 B	NOUAÏLE (1)	R3 B
BUXEROLLES (1)	R1 A	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R2 B	ST BENOÎT (1)	R3 B
CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)	R3 B	MIGNE AUXANCES (1)	R2 A	ST SAVIN ST GERMAIN (1)	R2 B
CHÂTELLERAULT SO (2)	R3 A	MONTMORILLON (1)	R1 A	STADE POITEVIN (2)	R1 A
CHAUVIGNY (2)	R2 B	NAINTRE (1)	R2 A	VICQ SUR GARTEMPE (1)	R3 B
FONTAINE LE COMTE (1)	R3 B	NEUVILLE (2)	R3 A		

La Commission demande au club de Buxerolles s'il souhaite engager son équipe réserve, à recevoir **avant le mercredi 09 février 2022, jour du tirage de la compétition.**

BUXEROLLES (2)	R3 A
----------------	------

- Courriel du club de Montmorillon (04/01/22 à 16h33) qui ne souhaite pas engager son équipe réserve dans la compétition.
- Courriel du club de Ligugé (01/02/22 à 20h59) qui souhaite engager son équipe réserve dans la compétition.

## COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

### COUPE JOLLIET-ROUSSEAU : 2<sup>ème</sup> tour le 20/03/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
23	BONNES (1)	D4C	POITIERS BEAULIEU ES (1)	D4E	
24	BONNEUIL MATOURS / ARCHIGNY (1)	D4B	BUXEUIL (1)	D5C	
25	BOURESSE (1)	D5E	CHATAIN (1)	D4D	
26	CEAUX LA ROCHE (1)	D4A	MONTS SUR GUESNES (1)	D5A	
27	DISSAY (1)	D4B	CISSE (1)	D4A	
28	LATILLE (1)	D4A	JARDRES (1)	D4C	
29	LHOMMAIZE (1)	D6C	HAIMS (1)	D5D	
30	OUZILLY (1)	D5A	ST CHRISTOPHE (1)	D4A	
31	SAULGE (1)	D5D	ST MAURICE GENCAY (1)	D4D	
32	SILLARS (1)	D5D	CHAMPAGNE (1)	D4D	
33	VENDELOGNE / CHAMPIGNY (1)	D4A	CROUTELLE (1)	D4E	
34	VERNON (1)	D5E	LAVOUX-LINIERS (1)	D4C	



### Organisation du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe Jolliet-Rousseau : 24 équipes

22 qualifiés du 1<sup>er</sup> tour

1 équipe exemptée du 1<sup>er</sup> tour : Vendelogne / Champigny (1)

1 éliminé du 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe Louis DAVID tirées au sort : St Maurice Gençay (1)

**Soit un nombre de matches au 2<sup>ème</sup> tour de 12**

La commission constitue 3 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

### **Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :**

**3ème tour:** le 16/17 avril 2022 : 12 équipes qualifiées du 1<sup>er</sup> tour + 4 équipes éliminées du 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe Louis DAVID : L'Espinasse / La Puye la Bussière (1), Moncontour (1), Nalliers (1) et Poitiers Portugais (1)

**4ème tour:** le 07/08 mai 2022 : 8 équipes + 2 équipes éliminées du 3ème tour de la Coupe Louis DAVID : Les Roches La Villedieu (1) et Sammarçolles / Mouterre Silly (1) et 2 équipes éliminées après le 3ème tour de la Coupe Louis DAVID

**1/4 de finale:** le 21/22 mai 2022 : : 6 équipes + 2 équipes éliminées après le 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe Louis DAVID.

**1/2 finales** : le 28/29 mai 2022

**Finale** : le 11/12 juin 2022

## **CHALLENGE des RÉSERVES**

**Le prochain tour est prévu le 19/20 mars 2022**

**Jour du tirage de la compétition : le mercredi 09 février 2022.**

## **CHALLENGE MARCEL RENAUDIE**

### **Match n° 24274933 : Loudun / Ceaux la Roche (3) – Coussay en Mirebeau (2) en poule A du 30/01/22**

Mention « absence de l'équipe visiteuse » sur la feuille de match informatisée.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Coussay (2) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Coussay

### **Match n° 24274934 : Moncontour / ASM (2) – Sammarçolles / Mouterre Silly (2) en poule A du 30/01/22**

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Moncontour, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22.

### **Match n° 24274935 : Orches (1) – St Christophe (2) en poule A du 30/01/22**

Courriel du club d'Orches (31/01/22 à 10h30) signalant un problème informatique pour l'équipe de St Christophe (2).

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

### **Match n° 24274963 : Thuré Besse (3) – Vellèches (1) en poule B du 30/01/22**

Courriel du club de Vellèches (29/01/22 à 18h58) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Vellèches (1) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Vellèches

**Match n° 24274993 : Lhonnaizé (1) - St Savin St Germain (3) en poule C du 30/01/22.**

Courriel du club de St Savin St Germain (28/01/22 à 19h37) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de St Savin St Germain (3) (sans déplacement)

Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (vendredi 28/01/22 à 19h37), la Commission ne percevra pas d'amende pour forfait.

**Match n° 24274994 : Nalliers (2) – Vallée du Salleron (2) en poule C du 30/01/22**

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de Nalliers, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22.

Courriels du club de Vallée du Salleron (30/01/22 à 12h34 et 15h43).

La rencontre n'a pas été inversée par le District et est donc remise.

**Match n° 24274995 : Savigny L'Evescault (2) – Villeneuve (2) en poule C du 30/01/22**

En raison d'un arrêté municipal sur le terrain de Savigny L'Evescault, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 20/02/22 à 13h15.

**Match n° 24275023 : St Saviol / Limalonges / Savigné (3) – Verrières (3) en poule D du 30/01/22**

Réclamation du club de St Saviol (31/01/22 à 09h32)

La Commission, prend connaissance du courriel de réclamation pour la dire recevable en la forme.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Verrières (copie du courriel) lequel peut formuler ses observations avant la date du 16/02/22 terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 24275024 : St Maurice Gençay (2) – Brion St Secondin (4) en poule D du 30/01/22**

En raison d'une erreur sur le jour et l'horaire de la rencontre, celle-ci est reportée au samedi 19/02/22 à 20h.

**Match n° 24275025 : Payroux Charroux Mauprévoir (3) – St Saviol (2) en poule D du 30/01/22**

Courriel du club de Payroux Charroux Mauprévoir (29/01/22 à 14h56) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Payroux Charroux Mauprévoir (3) (sans déplacement de St Saviol (2))

Amende de 15€ au club de Payroux Charroux Mauprévoir

**Match n° 24275030 : St Maurice Gençay (2) – Payroux Charroux Mauprévoir (3) en poule D du 27/02/22**

La rencontre en rubrique est avancée au samedi 26/02/22 à 20h sur demande du club de St Maurice Gençay.

**Match n° 24275049 : St Maurice Gençay (2) – St Saviol (2) en poule D du 17/04/22**

La Commission ne peut actuellement accorder la modification demandée par le club de St Maurice Gençay, cette rencontre est la dernière de la phase de championnat.

**Match n° 24275053 : Aslonnes (1) – Smarves Iteuil (3) en poule E du 30/01/22.**

Courriel du club de Smarves Iteuil (29/01/22 à 14h58) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Smarves Iteuil (3) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Smarves Iteuil

**Match n° 24275055 : Vouneuil Béruges (4) – Beaumont St Cyr (5) en poule E du 30/01/22.**

Courriel du club de Vouneuil Béruges (28/01/22 à 13h53) signalant le forfait de son équipe.

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Vouneuil Béruges (4) (sans déplacement de Beaumont St Cyr (5))

Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (vendredi 28/01/22 à 13h53), la Commission ne percevra pas d'amende pour forfait.

**RÉSERVES NON CONFIRMÉES**

Match n° 23757885 : Vouzailles (1) – Loudun (2) en Départemental 5 poule A du 30/01/22.

Match n° 23758545 : Croutelle (2) – Château Larcher (3) en Départemental 5 poule F du 30/01/22.

## DIVERS

**Courriels des clubs de Biard, Leignes sur Fontaine et Ozon :**  
Réponses par la messagerie Zimbra.

## TERRAINS

### **Départemental 4 poule B**

Suite à l'arrêté municipal de Bonneuil Matours interdisant l'utilisation de l'éclairage, toutes les rencontres de l'équipe de Bonneuil Matours / Archigny (1) sont fixées au dimanche à 15h.

## TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

### **Rencontre du 23/01/22**

Match n° 23701724 : Ozon (1) – Beaumont St Cyr (2) en Départemental 1

le 30/01/22 à 14h05

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

**Prochaine réunion : le mercredi 09 février 2022 à 14h, sur convocation.**

**La présidente, Maryse MOREAU.**

**Le secrétaire, François PAIREMAURE.**